L'HYPERSENSIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE, UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE ET SCIENTIFIQUE PASSÉE SOUS SILENCE ?

Isabelle Dohet

Analyse ASPH 2021

Éditrice responsable :
Ouiam Messaoudi
ASPH a.s.b.l.
Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0416.539.873
RPM – Bruxelles
IBAN : BE81 8778 0287 0124

Contexte

Dans le cadre de notre travail de proximité avec nos publics et suite à un contact avec l'AREHS - l'association pour la reconnaissance de l'électro hyper sensibilité -nous avons décidé d'approfondir notre connaissance sur cette thématique et d'en comprendre les rouages et blocages. En effet, nous nous sommes rendu compte que ce syndrome était encore mal connu du grand public, qu'il faisait encore douter le monde scientifique, et il nous a semblé intéressant de faire le point sur ce nouveau syndrome reconnu d'une part par l'OMS et d'autre part, par certains pays, comme la Suède, où elle a obtenu une reconnaissance officielle comme « altération fonctionnelle » et au Canada, où, elle est considérée comme une sensibilité environnementale. Quels sont les enjeux en présence ?

L'électro hypersensibilité fait débat, car aucune preuve expérimentale solide ne permet d'établir un lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes décrits par les personnes se déclarant EHS selon les experts de l'Anses[1], qui ont examiné la littérature existante sur le sujet.

En Belgique, les études n'ont pas permis d'établir un lien entre les champs électromagnétiques et ces symptômes. C'est pourquoi plusieurs universités et Instituts de recherche (Sciensano, Bruxelles, ULiège, CMW, Lyon, Sorbonne Nouvelle, Paris, ISSeP, Liège) se sont regroupés pour créer un protocole d'exposition, en partenariat avec des personnes se déclarant électrohypersensibles.

L'Institut Scientifique de Service Public wallon, (Issep) recherche actuellement des volontaires pour une étude sur l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques. L'Issep veut tester des personnes qui se qualifient d'électro-hypersensibles et des personnes non sensibles. Elles seront exposées à des sources électromagnétiques dont elles devront deviner la présence ou non. Comme le signale Benjamin Vatovez [2], ingénieur physicien responsable de l'étude à l'Issep, « *les personnes qui souffrent d'électro sensibilité souffrent de symptômes qui ne sont absolument pas remis en question. Par contre, l'hypothèse que ces symptômes sont dus à l'exposition à des champs électromagnétiques est toujours discutée*. »

L'objectif de l'étude ENVI-EHS[3] est de savoir si une personne ou un groupe de personnes est capable de réellement déterminer quand elles sont exposées à des champs électromagnétiques. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2021.

---

[1] L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (**Anses**), instance scientifique indépendante.

[2] Hypersensibilité aux champs électromagnétiques : une étude wallonne cherche des volontaires,

https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_hypersensibilite-aux-champs-electromagnetiques-une-etude-wallonne-cherche-des-volontaires?id=10655077, publié le 16 décembre 2020.

[3] ISSEP, https://www.issep.be/events/event/fevrier-2021-sondage-sur-lhypersensibilite-aux-champs-electromagnetiques/, février 2021

Pour mieux comprendre l'enjeu, un peu de physique…

Depuis l'expérience du physicien danois, Christian Oersled, nous savons que tout courant électrique qui passe dans un matériau conducteur (par exemple un câble électrique) émet un champ magnétique venant s'ajouter au champ électrique lié au courant lui-même, d'où le terme champ électromagnétique.

Les ondes électromagnétiques sont partout ! Certaines sont de faible amplitude, produites par la terre et les organismes vivants, elles sont donc **d'origine naturelle** et nous nous y sommes adaptés depuis des millions d'années. Or, aujourd'hui, la plupart des ondes sont **d'origine artificielle,** liées à l'émergence des technologies sans fil.

Que signifie le terme l'électrohypersensibilité (EHS) ?

Le Service Public Fédéral Santé Publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement définit l'hypersensibilité électromagnétique de la manière suivante [4]: « certaines personnes se plaignent de problèmes de santé lorsqu'elles utilisent un téléphone mobile ou se trouvent à proximité de lignes à haute tension et d'appareils électriques, à des valeurs de champ auxquelles la plupart des gens n'éprouvent aucune gêne. On parle dans ce cas d'hypersensibilité électrique ou électromagnétique (EHS) ».

Cette explication suggère un lien entre les plaintes et l'exposition aux champs électromagnétiques. Cependant, la recherche scientifique n'a pas confirmé ce lien. Par conséquent, l'hypersensibilité électromagnétique est plutôt considérée comme un cas « d'intolérance environnementale idiopathique ». On appelle « idiopathiques » les symptômes qui sont inexpliqués et dont la cause est inconnue.

Maintenant, il existe une autre hypothèse selon laquelle la cause de l'hypersensibilité électromagnétique (pour une part du moins) se situerait dans une forte affectation négative (forte propension à être influencé par une attente négative), mais des recherches complémentaires doivent être approfondies et à ce stade nous n'avons pas plus d'information.

Quels sont les symptômes rencontrés par les patients

Les symptômes décrits par les patients sont des maux de tête, des acouphènes, des vertiges, des insomnies, des éruptions cutanées, des douleurs musculaires et/ou articulaires, des troubles

[4] Health Belgium, 2021, https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/19104345/Hypersensibilit%C3%A9%20%C3%A9lectromagn%C3%A9tique%20FR_fiches.pdf

cognitifs sévères (déficit de l'attention et de la concentration, perte de la mémoire immédiate, troubles du langage), des troubles cardiaques (arythmie, tachycardie), des troubles digestifs....

Notons que ces troubles ne sont pas spécifiques et ils peuvent survenir dans de nombreuses maladies.

Les personnes qui souffrent d'hypersensibilité électromagnétique tentent d'éviter certaines sources de champs électromagnétiques. Dans certains cas, les intéressés sont touchés au point de s'isoler, de changer leur style de vie et même de mettre un terme à leur activité professionnelle. Ces symptômes disparaissent quand la personne s'éloigne de la source d'exposition.

Même si aucun lien de causalité n'est prouvé, les symptômes ressentis par les personnes eux sont bien réels et méritent d'être pris en considération. En effet, nous comprenons ici qu'il y a un réel impact sur la santé, l'état psychologique et donc sur la qualité de la vie en général.

Afin de retrouver un certain confort de vie, les personnes électrosensibles sont à la recherche de solutions (la pose d'isolants en aluminium, déménagement…) permettant d'atténuer voire de supprimer les douleurs ressenties au quotidien. Ces différentes adaptations de vie ont un coût financier qui est totalement à leur charge et qui, dans certains cas, n'améliorent pas leur condition de vie. De plus, ces symptômes ont un impact sur la vie sociale et professionnelle des personnes concernées.

Il est donc nécessaire qu'une personne électro hypersensible soit prise en charge de manière individuelle, globale et multidisciplinaire. La réponse à leur apporter nous semble devoir se dessiner sur mesure, en fonction des difficultés relatées, en collaboration avec plusieurs professionnels, notamment de la santé et de l'accompagnement social.

Quel regard du monde médical ?

Des médecins et soignants constatent dans leur pratique médicale de terrain une augmentation de troubles et pathologies de gravité variable qui pourraient être en lien avec l'exposition aux rayonnements des technologies sans fil. Ils sont alertés par l'augmentation de ces plaintes et identifient que les individus les plus fragiles (dont enfants, femmes enceintes, personnes âgées, immunodéprimées) et les plus exposés (dont adolescents, étudiants, travailleurs) courent le plus de risques. Les personnes en situation de handicap, de maladie grave et invalidante sont donc également considérées comme plus à risque.

Des professionnels de la santé ont créé le mouvement Hippocrates Electrosmog Appeal Belgium [5], l'objectif étant de lancer un appel à la prudence demandant aux gouvernements l'application du principe de précaution en ce qui concerne l'exposition chronique de la population aux champs électromagnétiques artificiels (type radiofréquence/micro-ondes) provenant des technologies sans fil (téléphonie mobile-smartphones et antennes relais, téléphonie fixe sans fil type Dect, Wifi, Bluetooth).

Il y a aussi des écrits et des conférences qui font le point sur les ondes électromagnétiques et la santé. Comment se protéger par rapport aux ondes, quelles sont les choses à mettre en place pour diminuer l'exposition ? [6]

Cependant, il nous revient que les médecins sont dépourvus face aux plaintes et à la souffrance de leurs patients. Actuellement, la seule solution proposée à ces derniers est de s'éloigner, de diminuer la durée d'exposition, de faire écran à la source ou de la supprimer. Dès lors, certaines personnes en arrivent à des solutions extrêmes comme déménager ou trouver des lieux de répit temporaire le temps que les plaintes physiques s'atténuent.

Nous trouvons très interpellant de constater que dans certaines situations, on en arrive à un déménagement, à un changement total d'environnement, d'habitudes qui ont bien entendu un impact sur la santé, mais aussi au niveau financier et familial. Cela met en danger l'équilibre de la vie des personnes concernées.

Dès lors, est-ce normal d'en arriver à de telles situations dans un contexte ultra connecté, où le sans-fil n'a plus de limite, où l'accès au wifi se trouve partout et pire encore où l'on continue d'augmenter la couverture et la puissance du réseau ?!

Les différentes actions menées contre les nuisances électromagnétiques.

À la pétition des différents professionnels de la santé du mouvement « Hippocrate Electrosmag Appeal Belgium » demandant l'application du principe de précaution afin de protéger la population, s'ajoutent les différentes pétitions des citoyens pour freiner les ondes GSM, la 5G, la 4G, l'installation de pylônes supplémentaires, les antennes sur les toits des églises et écoles…

Ces différentes actions montrent à quel point le citoyen se sent concerné et réfléchit aux répercussions que cela peut avoir au niveau de sa santé. Les corps intermédiaires comme les associations se doivent de le prendre en compte.

---

[5] HEA Nextcloud, www.electrosmogappeal.be
[6] Ondes électromagnétiques et santé, https://www.sante-habitat.be/infos-polluants/polluants-physiques/champs-electromagnetiques/article/ondes-electromagnetiques-et-sante

Et le politique dans tout ça ?

Le 7 mai 2021, une proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité a été adoptée par le Sénat[7]. Ainsi, la commission des matières transversales demande au gouvernement ainsi qu'aux entités fédérées de se positionner par rapport à 9 points dont en autre :

1) reconnaître officiellement le syndrome de l'EHS

2) développer et encourager des recherches indépendantes visant à dégager des connaissances objectives de l'EHS

3) sensibiliser les professionnels de santé et les gestionnaires d'établissements publics à la possibilité que certaines personnes soient EHS et de les encourager à prendre les mesures nécessaires afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes qui souffrent d'EHS et qui s'en plaignent

4) d'envisager un certain nombre d'adaptations en milieu urbain et l'existence dans les lieux publics des zones exemptes de réseaux sans fil afin de protéger les personnes EHS et leur donner accès aux services sociaux publics, de santé et d'éducation

5) d'étudier la possibilité d'aider à l'équipement, à l'adaptation ou aux aménagements de protections contre les ondes électromagnétiques, pour les logements et les bâtiments publics permettant aux personnes EHS de continuer à habiter, vivre et travailler dans les zones soumises à des champs électromagnétiques …

Il nous semble, au regard de la présente analyse, indispensable de poursuivre les recherches dans le domaine de l'électrosensibilité afin de pouvoir établir des liens et mieux cerner cette maladie, de sensibiliser les professionnels de la santé, d'envisager des solutions au niveau environnemental par des protections contre les ondes électromagnétiques …

Quelques témoignages éclairants de personnes EHS pour mieux comprendre

Témoignage de Marie Lou P

Il s'agit d'une véritable catastrophe individuelle. L'absence de prise en charge par le corps médical et les services sociaux n'aident pas. Marie Lou n'utilise pas de GSM, n'a pas de wifi, ni de Bluetooth. Elle ne savait pas que c'était les deux connexions (Scarlet et Voo) de son voisin ni les antennes relais qui provoquaient l'apparition de ses symptômes. Marie Lou s'est découverte électrosensible lorsque

[7] Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité, https://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=117440874, 7 mai 2021

le trafic automobile devenait de plus en plus difficile et douloureux à supporter. Elle s'est retrouvée électrosensible lorsque son ancienne voisine a fait fonctionner son four micro-ondes toute la journée pour une fête.

À ce moment, elle se trouve dans l'impossibilité d'approcher les fenêtres, son corps est chargé d'électricité, elle avait des acouphènes, maux de tête, douleurs qui atteignait les muscles, de fortes palpitations, des pulsions douloureuses aux tempes, de drôles de sensations au niveau des doigts, difficulté à trouver un endroit pour vivre et dormir sans ressentir ces différentes douleurs. Son organisme est devenu très sensible et réagit de plus en plus à des expositions même faibles aux ondes, le seul traitement efficace consiste en la suppression de ces champs électromagnétiques. Or, il est vraiment difficile de trouver un lieu habitable peu ou pas exposé aux champs électromagnétiques : « *l'habitat c'est la base, mais c'est la catastrophe lorsque l'on est obligée de fuir le domicile, parce que la situation devient intenable en raison des ondes émises par les voisins… On se retrouve dans la survie, dans l'impossibilité de faire des projets, ni de travailler.* »

Marie Lou s'est également confrontée à l'incompréhension des médecins face à cette situation.

Au fur à mesure de l'exposition, l'état général se détériore, les ondes étaient ressenties tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du corps. Sentiment de solitude et de grande souffrance face à cette situation.

Elle a fait appel à la ministre de la Santé de l'époque afin de l'informer de son problème. Elle reçoit une visite de l'Issep et l'explication donnée est qu'il s'agit des ondes FM et que l'on va installer une antenne, la Belgique étant en retard à ce niveau. Marie Lou fera appel par la suite à un électricien géobiologue.

Sa maison a été acquise en 2004 et elle ne pouvait pas prévoir que des années plus tard cet environnement allait impacter sa vie et par la même occasion celle de ses proches.

Autre témoignage de **Nicole** qui a dû changer son mode de vie en raison de son électrosensibilité.[8]

Nicole a été obligée de déménager parce qu'elle ne supportait plus les ondes électromagnétiques à l'endroit où elle vivait. Elle a aménagé certaines isolations du garage en aluminium. À l'intérieur de l'habitation, le GSM doit être coupé et pas d'ordinateur. Le téléphone portable est limité à 20 secondes, et encore… sur haut-parleur ! Lorsqu'elle fait ces courses, elle porte une écharpe anti-ondes, une casquette de protection dans laquelle il y a le même tissu, composé de micros fils d'argent et de cuivre, qui font barrage aux ondes électromagnétiques. Cet équipement est utilisé par Nicole dans les magasins ou lorsqu'elle rencontre des personnes avec leur GSM allumé. Elle peut rester 20

[8] Hypersensibilité aux champs électromagnétiques : une étude wallonne cherche des volontaires,

https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_hypersensibilite-aux-champs-electromagnetiques-une-etude-wallonne-cherche-des-volontaires?id=10655077, publié le 16 décembre 2020.

minutes, une demi-heure tout au plus, ce qui veut dire qu'elle ne fait pas de sortie, pas de restaurant, rien du tout. Elle est confinée depuis 16 ans.

Nicole a aussi aménagé son lit avec du tissu anti ondes, sans cette adaptation elle ne sait pas dormir et souffre de maux de tête, le cœur qui bat la chamade…

Nicole a eu des problèmes de vue, il y a 25 ans. Son ophtalmologue a suspecté à l'époque le GSM. Il y a 16 ans, son électro sensibilité s'est traduite par des symptômes physiques : acouphènes, des sifflements dans les oreilles, le cœur qui s'emballait, mais surtout un état de burn-out. C'est indescriptible : on ne gère plus rien, on est complètement à côté de ses pompes. Elle a dû changer littéralement son mode de vie. « Et là depuis que je suis ici, cela fait 10 ans, je peux dire que cela va. Et à ceux qui parle de maladie psychosomatique, non j'ai été trop malade. Je me suis aussi posé la question. »

Il existe encore beaucoup d'autres témoignages personnels qui relatent les difficultés rencontrées par ces personnes qui, à un moment donné, se sont découvertes électrohypersensibles et qui se sont senties démunies en raison à l'heure actuelle de la non-reconnaissance de ce syndrome, mais aussi par le fait que le corps médical est également dépourvu de solutions.

En conclusion

Cette question de santé publique se pose et s'impose à nous.

En tant qu'association de personnes défendant les droits des personnes en situation de handicap, nous suivrons attentivement la résolution qui a été introduite au sénat et qui permettrait, si elle est adoptée, de reconnaître la problématique de l'électro sensibilité, ce qui constituerait déjà un grand pas!

Cependant, il ne faut pas se limiter à une « reconnaissance ». Nous défendons l'importance de mettre en place des solutions préventives d'abord, afin d'éviter que les patients ne doivent prendre des décisions extrêmes comme le déménagement, mais aussi des solutions rapides et fiables en vue de soutenir et accompagner au mieux ces personnes.

Il est également important de poursuivre les recherches scientifiques concernant les effets que peuvent avoir sur la santé les ondes électromagnétiques notamment la recherche de l'Iseep, mais cela ne doit certainement pas se limiter à cette dernière !

Nous trouvons également important que les professionnels de la santé puissent être informés concernant ce syndrome afin qu'ils soient en mesure de pouvoir diagnostiquer et accompagner adéquatement et humainement les personnes EHS. Nous déplorons trop souvent que le manque de

connaissance sur certaines pathologies amène une mauvaise prise en charge des personnes concernées[9].

Le politique devra aussi prendre ses responsabilités et réfléchir à la manière de prendre en charge les patients EHS, d'apporter une réponse individuelle par une prise en charge multidisciplinaire, mais aussi d'apporter une réponse plus macro permettant de protéger l'ensemble de la population contre ces ondes électromagnétiques. En effet, même si un petit pourcentage de la population est concerné par des plaintes, il s'agit néanmoins d'un problème de santé au sens large et dont nous ne voyons certainement qu'une infime partie de la réalité sur le terrain.

Même si le lien de causalité n'a pas encore été établi, on ne peut passer sous silence la détresse et la souffrance que rencontrent les patients qui cherchent actuellement individuellement des solutions, car rien n'est encore prévu en la matière. Les témoignages repris ci-dessus décrivent de manière poignante et très précise les difficultés médicales dont sont tributaires les personnes électrosensibles, mais aussi toute la solitude et la détresse vécues quotidiennement. Leur qualité de vie est altérée, ce que nous ne pouvons tolérer.

Sources

- Le rapport médico-scientifique, https://next.electrosmogappeal.be/index.php/s/EPNYxLMQjb5DnR2, consulté le 5 juillet 2021

- L'AREHS, association pour la reconnaissance de l'électro Hypersensibilité, https://www.arehs.be/, consulté le 5 juillet 2021

- Research an treatment european Group, http://www.ehs-mcs.org/fr/comprendre-les-cem_96.html, consulté le 5 juillet 2021

- Article info RTBF, https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_hypersensibilite-aux-champs-electromagnetiques-une-etude-wallonne-cherche-des-volontaires?id=10655077, consulté le 05 juillet 2021

-Le sénat de Belgique, https://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=117440874, Consulté le 07 février 2021

- ISSeP, https://www.issep.be/events/event/decembre-2020-hypersensibilite-aux-champs-electromagnetiques-appel-a-volontaires/ , consulté le 06 février 2021

[9] Pour cela, voir notamment la campagne 2021 de l'ASPH sur le handicap invisible et encéphalomyélite myalgique. www.Asph.be

- Santé et Habitat, https://www.sante-habitat.be/infos-polluants/polluants-physiques/champs-electromagnetiques/article/ondes-electromagnetiques-et-sante, consulté le 06 février 2021

- environnement brussels : https://environnement.brussels/news/un-protocole-innovant-pour-etudier-lelectrohypersensibilite , consulté le 06 février 2021

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact Center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02/515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Le contact Center est accessible de 9h30 à 11h00 aux personnes sourdes ou malentendantes habitant en Région wallonne ou bruxelloise. Il suffit de cliquer sur le logo "Relais Signes" du site de l'ASPH. L'ASPH prend en charge le coût de l'interprète. Pour s'assurer de la présence d'un interprète, il peut être utile de vérifier les horaires sur le site de Relais Signes.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be